



Conseil Municipal

Jeudi 15 septembre- 20h

Salle du Conseil - Mairie-

Présents

Sébastien Marie - Pauline Lachiver-Kergoat - Marie Robail - René Chever - Pascal Moguérou - Annick Guillerm - Thomas Gall - Aline Coat - Delphine Sauban - Maëldan Corre - Laurent Fontanier - Stéphanie Morvan - Christelle L'Huriec - Amandine Gourvès

Absents excusés Baptiste Messenger donne procuration à René Chever

Informations diverses

- **Gymnase** : bilan réunion avec Maël de Calan, président du Conseil Départemental : Construction probable d'un second bâtiment type dojo. Le maire a expliqué que la municipalité pouvait céder le terrain mais ne serait pas maître d'ouvrage de ce second bâtiment (le collège étant une compétence départementale, la commune n'a pas un budget suffisant pour prendre en charge en plus les frais d'entretien, de fonctionnement....). L'appel à la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'ancien gymnase peut donc se faire dès le mois prochain. La fin des travaux est prévue fin 2023 ou début 2024, ils sont estimés à 650 000 euros HT. En terme de subventions, le Département donne 375 000 euros, l'Etat via la DSIL donne 75 000 euros, et d'autres dossiers de subventions sont en attente pour la fin d'année).
- **Campagne de voirie 2022** votée au budget 2022, elle va débiter le 28 septembre pour 2 jours de travaux entre le Bourg et la route du Dividou (route du Penhoat déviée)(Rappel : coût 67 700 euros TTC).

Numérotation du bourg. Il va falloir créer des rues en plus de celles existantes. En 2020, certaines rues avaient été créées : rue de la Caserne, cité Bellevue, Ty Boulouarn, Hent ar Skolaj et Zone d'Activités Plassart. Il faudrait en créer d'autre pour faciliter les choses :
- ***impasse près de la Rue Jean Moulin*** (en haut de la rue à partir du carrefour du calvaire), (*idée : "impasse famille Perper", famille marquante de la commune et rue perpendiculaire à la rue Jean Moulin*)
- ***impasse pour le stade, les services techniques....*** (*idée "impasse du stade"*)
- ***dans la rue de la Poste, petite chemin près de l'église*** : chemin qui rejoint la rue Jean Moulin (*idée "jardin de l'Auditoire"*(emplacement de l'auditoire et la prison en 1680).

Les conseillers sont invités à envoyer **d'autres** idées par mail et le prochain conseil procèdera à un vote.

Ordre du jour

1) Urbanisme

Vente délaissé communal à Madame et Monsieur Alain Le Guillou à Kernelec,

Le Conseil Municipal a déjà donné son accord le 23 juin dernier. Il est apparu, lors du bornage de



6, place de la Mairie - 29410 PLOUNEOUR-MENEZ Tel. 02 98 78 01 17
E-mail : plouneour-menez-mairie@wanadoo.fr



la nouvelle parcelle, que l'opération de vente d'un délaissé est en fait un échange de parcelles. La commune échangera la parcelle, de 125m², cadastrée Alc, contre la parcelle de 27m², cadastrée Al4b à la famille Alain Le Guillou avec une soulte de 1230€ à la charge de cette dernière. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vente délaissé communal à Keramborn

M Gilbert MEUDEC a sollicité la commune pour acheter le délaissé communal devant leur propriété. La commission urbanisme a donné un avis favorable. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente de ce délaissé aux conditions suivantes : Les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur. La vente se fait aux conditions fixés par les délaissés communaux. (15 euros les 50 premiers mètres carrés, 10 euros jusqu'à 100 mètres carrés, 5 euros au-delà.)

Autorisation de création d'un accès sur terrain communal 18, rue de la Libération. Monsieur Delplace a sollicité la Mairie pour avoir l'autorisation de créer une entrée de sa parcelle AE261, coté collège. La commission Urbanisme s'est rendue sur place et a donné un avis favorable aux conditions suivantes : L'accès, avec 1 place de stationnement, sera créé en limite nord de la parcelle, le talus mitoyen devra être conservé et l'autorisation est donnée de couper les lauriers. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Autorisation de création d'un accès sur terrain communal à Kersimonet

La famille Danielou a sollicité la Mairie pour avoir l'autorisation de créer une entrée de sa parcelle AD23, sur le terrain communal AD24. La commission Urbanisme s'est rendu sur place et a donné un avis favorable aux conditions suivantes : L'autorisation est donnée pour une durée de 10 ans (jusqu'au 15 septembre 2032 renouvelable), compte tenu du fait que ce passage sera aménagé en fonction des projets d'urbanisme qui seront prévus sur les parcelles AD 16 à 21 voisines. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Taxe Aménagement : délibération répartition intercommunalité Morlaix Communauté/Communes

point retiré de l'ordre du jour car les choses ne sont pas prêtes à Morlaix Communauté : reporter à l'an prochain.

3) Marché de Voirie 2021 : résiliation du marché avec l'entreprise COLAS

2eme zone de travaux de voirie : du Dividou jusqu'à la chapelle St Divy. L'entreprise Colas avait été retenue pour 31 800 euros HT. L'entreprise Colas demande 7 000 euros de plus avec l'augmentation des coûts. Mais le marché étant signé, la commune a refusé. Les deux parties ont convenu de résilier ce contrat.

- 1er vote à l'unanimité pour résilier conjointement le marché
- 2ème vote à l'unanimité pour refaire une consultation pour ces travaux.

4) Subvention exceptionnelle CUMA de l'Arrée

Lors des incendies dans les Monts D'Arrée, le monde agricole a beaucoup aidé les habitants, les pompiers...La municipalité les a remerciés mais lors de leurs interventions ils avaient besoin de ravitaillement (bouteilles eau, etc...) et ont fait des courses à la supérette. Ces petites factures ont été payées par la CUMA pour 200 euros et la municipalité leur propose une subvention

exceptionnelle de ce montant pour régler ces petites factures. Vote à l'unanimité. Leurs frais d'essence seront pris en charge par le Département.

5) EPC Chemins du patrimoine : autorisation pour modification statutaire

Depuis sa création, l'EPCC a pour missions d'animer, d'administrer et de mettre en valeur les sites patrimoniaux et culturels suivants : (Plouneour (Abbaye du Relecq), St Vougay (Château de Kerjean), Mellac (Manoir de Kernault), Saint Goazec (Château de Trévarez), Daoulas (Abbaye). Les statuts de l'EPCC ont été approuvés par le Département et les communes concernées. Tout avenant les modifiant doit avoir l'accord des conseils municipaux de ces dernières puis être approuvé par arrêté préfectoral. La modification souhaitée concerne :

- le conseil consultatif culturel devient facultatif pour apporter plus de souplesse et mettre en cohérence les statuts et la pratique ;
- le président est élu pour 6 ans renouvelables (au lieu de 3 pour se caler sur les mandats) et une vice-présidence est créée.
- le directeur peut déléguer sa signature aux chefs de service placés sous son autorité sur les différents sites.
- les décisions individuelles relatives à la nomination, à l'avancement de grade, d'échelon, aux sanctions et au licenciement des agents de l'établissement ne sont plus soumises à la transmission préalable des actes au représentant de l'Etat dans le Département pour être exécutoires.

Le Conseil d'administration de l'EPCC a approuvé la modification des statuts. Vote à l'unanimité.

6) Centre de Gestion du Finistère : Convention de Mandat (protection sociale et complémentaire santé-Prévoyance)

Délégation au CDG de négocier avec les fournisseurs des assurances, mutuelles et prévoyances pour discuter des contrats de groupe. Ensuite le CDG fera des propositions aux municipalités qui choisiront. Cela pour les contrats à renouveler en 2025-2026. Vote à l'unanimité.

7) Questions diverses /